

**SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE
DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU
SMED**

**Séance du 31 mai 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N° 2021-21

OBJET : Année 2021 - Demande de subvention au dispositif de l'aide au développement de la Provence numérique auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

L'an deux mil vingt et un et le 31 mai, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint :

Le Président du SMED13, Monsieur Didier KHELFA ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-19,

Le Président expose au Bureau Syndical :

Considérant qu'il convient de réaliser des acquisitions de matériels informatiques pour l'année 2021, lesquels sont susceptibles de bénéficier d'une aide au dispositif de la Provence numérique pour un montant H.T. de 24 740.39 € soit un montant T.T.C. de 29 688.46 €.

De demander au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une aide au titre de la provence numérique la plus large possible (entre 20 et 60 % du dispositif) au titre de l'exercice 2021.

De dire que ce projet ne fait pas appel à d'autres sources de subvention.

Le Bureau Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de demander au Département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 2021, une aide au dispositif de la Provence numérique pour garantir la bonne marche des Services, de se prémunir contre les dysfonctionnements qui paralyseraient la structure et de pourvoir aux agents le matériel nécessaire pour le télétravail.

Article 2 : Autorise le Président à signer la demande de subvention pour les logiciels informatiques d'un montant H.T. de 24 740.39 €.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 4 : Les pièces jointes à la présente décision sont le plan de financement, la notice explicative.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations syndicales.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits,

Le Président,



Didier KHELFA

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 013-251301545-20210531-2021_21-DE

PLAN DE FINANCEMENT

LIEU D'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE :

Dans les locaux du SMED 13
1 Avenue Marco POLO
CS 20100
13141 MIRAMAS CEDEX

ACQUEREUR :

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES- DU-RHONE

DISPOSITIF :

AIDE AU TITRE DE LA PROVENCE NUMERIQUE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEURS ET COUT DU PROJET EN HT	FINANCEMENT A MINIMA (20%)	FINANCEMENT AU MAXIMUN (60%)
DEPARTEMENT des Bouches-du-Rhône Montant de la dépense subventionnable = 24 740.39 €	4 948.00 €	14 844.00 €
SMED 13	19 792.39 €	9 896.39 €
TOTAL HT	24 740.39 €	24 740.39 €

Note de présentation

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 013-251301545-20210531-2021_21-DE

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du dispositif d'aide à la Provence numérique

Les contraintes informatiques liées au fonctionnement de notre établissement public imposent un parc informatique aux normes en vigueur, afin que les agents puissent exécuter leur travail au quotidien aussi bien en présentiel qu'en télétravail

Pour ce faire et compte tenu de l'évolution de notre structure avec la création et l'embauche de deux nouveaux agents en 2021, nous faisons appel à un prestataire informatique. Celui-ci a identifié les besoins de cet outil incontournable.

Tout d'abord, il est important de pourvoir en matériel informatique les nouveaux agents du SMED13.

Ensuite, il est nécessaire de remplacer le matériel inadapté et obsolète.

Enfin, il conviendra de remplacer le matériel inadéquat aux nécessités du télétravail ou dont les mises à jour ne sont plus proposées par Microsoft, l'éditeur etc...

Ce matériel informatique est destinés aux agents des services techniques et du service administratif du syndicat. Ils seront installés dans les bureaux du siège social de la structure :

Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13)

1, avenue Marco POLO

CS 20100

13141 Miramas cedex

Conformément au devis de notre prestataire informatique « NEPHYLA », nos besoins sont estimés à la somme de 24 740.39 € HT comprenant :

Echéancier de réalisation :

En 2021 pour 14 201.77 €

En 2022 pour 10 538.62 €